

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 12 juillet 2021**

---

**CONVENTION DE PARTENARIAT - PROJET NOM'ART**

**NOTE DE SYNTHESE**

Dans le cadre de leur politique culturelle, la Ville de Mantes-la-Jolie et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise souhaitent proposer aux habitants des projets culturels attractifs pour favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre.

Ces deux (2) collectivités désirent s'associer à l'association Nom'art pour la réalisation d'une exposition itinérante et d'ateliers d'arts plastiques autour de Cézanne, Van Gogh et Monet, à Mantes-la-Jolie. Cette exposition aura également lieu à Carrières-sous-Poissy et Vaux-sur-Seine. Cette offre permet une première découverte du mouvement impressionniste et vient ponctuellement compléter l'offre néo-impressionniste proposée par le Musée de l'Hôtel-Dieu.

Le projet aura lieu du 5 au 10 juillet 2021, à Mantes-la-Jolie, au CVS Gassicourt place Paul Bert. L'exposition comprendra : onze (11) œuvres, trois (3) bustes animés, six (6) casques de réalité virtuelle, trente (30) audioguides, deux (2) médiateurs pour les visites commentées et les ateliers en temps scolaire (35h par semaine) et un (1) médiateur pour les visites commentées, et les ateliers hors temps scolaire (35h par semaine). Le public visé est : tout public, famille, scolaire et temps de loisirs.

Ce projet doit faire l'objet d'une convention de partenariat, qui a pour objet de définir les modalités d'intervention de chacun :

- la Communauté Urbaine s'engage à prendre en charge les frais d'accueil de l'exposition (transport, montage, démontage) et des ateliers proposés, à fournir des outils pédagogiques et un dossier pédagogique pour les scolaires ainsi que la communication sur le projet pour mobiliser les publics,

- Mantes-la-Jolie et les autres communes s'engagent à fournir l'accueil technique, prêter des salles pour l'exposition, prendre en charge le matériel des ateliers (30 à 35 euros), diffuser la communication pour mobiliser les publics,
- l'association Nom'Art s'engage à produire l'exposition et les ateliers d'arts plastiques.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir entre les parties prenantes : la Ville, la Communauté Urbaine, l'association Nom'art et les communes de Carrières-sous-Poissy et Vaux-sur-Seine et d'autoriser le Maire à la signer.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de Mantes-la-Jolie de développer l'accès à la culture pour tous grâce à des actions culturelles, ludiques et attractives,

Considérant le souhait de la Communauté Urbaine de travailler en partenariat avec la Ville et l'association Nom'art pour faire découvrir l'impressionnisme aux habitants,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

#### DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, l'association Nom'art et les communes de Carrières-sous-Poissy et Vaux-sur-Seine.

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, l'association Nom'art et les communes de Carrières-sous-Poissy et Vaux-sur-Seine.

Le Maire

Raphaël COGNET